

Zeitschrift:	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
Herausgeber:	Schweizerischer Zivilschutzverband
Band:	53 (2006)
Heft:	6
Rubrik:	Edito romand

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Edito commandé

La der... de l'année

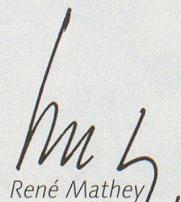
On aurait pu, pour le dernier édito de l'année, se la «jouer» pamphlet, style «J'accuse...». Mais un autre – Emile Zola – l'a déjà fait avec infiniment plus de talent que le soussigné.

Et pourtant! Voilà plus de cinquante ans que l'Union suisse pour la protection civile milite en faveur d'une protection de la population de notre pays. Ces dernières années, à l'occasion d'une énième restructuration de la protection civile, l'USPC a amplement diffusé, relayé l'idée d'une Protection de la population résolument moderne, prônant le partenariat, ce que l'OFPC et l'OFPP avaient respectivement compris (en tout cas ils en donnaient l'impression). Compris que de pouvoir disposer dans les cantons de relais et de sources de renseignements (même critiques) constituait un atout majeur. Or, voilà que l'USPC se retrouve aujourd'hui (comme on le dit dans le canton de Vaud) «pomme» avec le bourg et le nel. Dans notre esprit, il n'est pas question d'attaquer l'Office qui ne fait (et se défend, parfois mollement, il faut aussi le souligner) qu'exécuter ce que la Confédération lui dicte pour conserver quelques acquis.

Dans l'optique d'un nouvel adage très tendance auprès d'une partie de notre élite politique: «Voir court et commander court», il faudra certainement encore faire des efforts pour économiser. C'est très honorable, voire responsable, mais, lorsque les indicateurs économiques sont au vert, c'est le moment d'investir, pas le contraire.

Quant à l'USPC, elle mettra la clé sous la porte, dans l'indifférence quasi générale, sauf pour tous ceux qui se sont dévoués et se dévouent encore dans un esprit citoyen. Quant à l'Office, il disposera ainsi des moyens nécessaires (?) pour éditer son journal. Ainsi va la vie, ainsi s'écrit l'histoire. Carpe diem.

A tous nos lecteurs, la rédaction souhaite de bonnes fêtes et surtout une bonne santé. Pour le soussigné, et pour la ixième fois, il fera le voeu d'arrêter de fumer...



René Mathey

SÉMINAIRE D'AUTOMNE DE L'UFPC

Protection de la population dans le canton de Fribourg

rm. D'entente avec la Direction de la Sécurité et de la Justice, les Autorités communales du canton de Fribourg, ainsi que les membres de la section fribourgeoise de l'USPC ont été conviés à un séminaire d'information. Le but étant de donner une orientation conséquente sur l'état du projet cantonal sur la protection de la population et le rôle important du partenaire protection civile. Etant donné le caractère particulier de ce séminaire, la presse n'a pas été conviée, raison pour laquelle notre revue *action* ne fera part que d'un communiqué de l'Union fribourgeoise de la protection civile (UFPC).

L'Union fribourgeoise de la protection civile a organisé, le 3 novembre 2006, une séance de travail à la salle de conférence de «La Grange», mise aimablement à disposition par la commune de Villars-sur-Glâne. Le thème en était la future loi cantonale sur la protection de la population qui doit être mise en consultation au début de 2007.

Devant une centaine de représentants des communes fribourgeoises, MM. Papaux, Knechtle et Chavaillaz ont donné des informations de première importance. M. Papaux, chef du service SAMPP, a montré la place de la protection de la population au sein de la Direction de la Justice et Sécurité. Il a expliqué les grandes lignes de la nouvelle loi sur la protection de la population, placée sous le signe de la coordination entre les partenaires. M. Knechtle, chef du service de protection de la population, a développé en détail le concept fribourgeois de cette protection de la population dans laquelle l'analyse des dangers et la prévention jouent un rôle particulier. M. Chavaillaz, chef de la protection civile fribourgeoise, a fait un exposé détaillé de la situation de son service, insistant sur la qualité du recrutement et l'importance de la

standardisation du matériel avec les autres partenaires. Il a relevé que les cantons collaborent pour l'instruction des cadres et les achats de matériel.

De nombreuses questions ont suivi les exposés. Relevons entre autres les interrogations qui suivent: Quel sera le rôle des préfets en cas de catastrophe? Les groupements de protection civile vont-ils correspondre aux «cercles de feu» des sapeurs-pompiers? La Direction de la Sécurité et de la Justice ne devra-t-elle pas jouer un rôle central pour amener les partenaires à travailler sur les mêmes bases géographiques?

Cette séance très importante a été aussi l'occasion pour l'UFPC de prendre congé de M. le Conseiller d'Etat Claude Grandjean, qui a été pendant dix ans le responsable de la sécurité dans le canton. Le président de l'UFPC l'a remercié de l'esprit de franche collaboration qui a régné entre notre association et la Direction de la Sécurité et de la Justice. M. Grandjean a souligné la visibilité croissante de la protection civile et son importance dans les concepts cantonaux de sécurité.

Pour l'UFPC: Jean-Pierre Dorand, président

ACTIVITÉ SISMIQUE EN VALAIS

Le Valais bouge ...

C'est dans le cadre de la Foire du Valais, à Martigny, que le Service Sismologique Suisse (SED) a présenté un stand d'information, accompagné d'une «maison» dans laquelle le public était convié à vivre un tremblement de terre d'une magnitude pouvant atteindre le degré 6 sur l'échelle de Richter. Particulièrement sensibilisé aux catastrophes de toutes natures, le public a répondu présent en masse et a été particulièrement impressionné par la démonstration.

RENÉ MATHEY

Le Valais est la région de Suisse avec le risque sismique le plus élevé. Les premiers séismes remontent au XIV^e. Les plus dévastateurs ont été ceux d'Ardon en 1524, de Brigue en 1755, de Viège en 1855, de Sierre-Ayent en 1946 et à nouveau de Brigue en 1960.

En ce qui concerne les risques, la distance de l'épicentre et la composition du sous-sol ont une grande influence sur l'effet dévastateur. Les alluvions et en particulier l'alternance de limon et de sable de la vallée du Rhône peuvent amplifier les ondes sismiques et entraîner une augmentation de l'intensité des